

**PROCES VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE
DU 11 JANVIER 2021 à 18 h 30**

Le conseil municipal est réuni sous la présidence de : GARNERO Patricia, Maire
A été convoqué le : 8 janvier 2021

PRESENTS: Garnero P, Stoppani E, Marcelin S, Gaspard O, Combin MF, Licini B, André L,
Guillaume M, Becquart G, Gouyer J, Bougrine C, Pons S,

ABSENTS: ORMIERES R. avec procuration, BEQUART f, avec procuration
JULLIEN JM avec procuration

SECRETAIRE DE SEANCE : Patricia GARNERO

Conformément aux instructions ministérielles, en raison des consignes de sécurité sanitaire dans le cadre de la pandémie COVID 19, la séance se tient sans public, dans la salle la salle du conseil municipal.

DEVIS MISE EN PLACE CHAUFFAGE ECOLE

Suite à la panne de la pompe à chaleur installée au groupe scolaire, il y a lieu en urgence afin de ne pas laisser enfants, enseignants et agents communaux sans chauffage, à procéder au changement du système de chauffage.

Trois devis ont été demandés sur un même cahier des charges pour changer de système de chauffage.

Monsieur BECQUART, adjoint aux travaux expose les trois devis et après en avoir discuté :

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE CE QUI SUIIT :

- Approuve le changement du système de chauffage
- Autorise madame le Maire à signer le devis de la Sté :FCES dont le montant des travaux HT s'élève à : 30269,66€ HT
- Autorise Madame le Maire à déposer un dossier de demande de subvention au titre de la DSIL exceptionnelle 2021 pour le financement de la rénovation énergétique des bâtiments communaux.

VOTE : Nb de voix Pour : 13 Nb de voix contre : 0 Nb d'Abstention : 2

MISE EN PLACE DU DISPOSITIF VOISINS VIGILANTS

Suite à l'insécurité et aux incivilités que la commune recense ces derniers temps, Madame le Maire a souhaité mettre en place un dispositif favorisant la prévention de la délinquance en sensibilisant la population d'une même zone d'habitation à la sécurité facilitant l'entraide et la solidarité en encourageant l'échange entre les habitants d'un même voisinage.

Le tarif des Services est de 800 € TTC par an

Compte tenu des éléments détaillés ci-avant, durant toute la durée de la convention une augmentation de la cotisation de 5% sera appliquée chaque année.

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE CE QUI SUIT :de conventionner pour 4 ans pour éviter une augmentation de 5 % appliquée chaque année,

- **Autorise Madame le Maire à signer la convention**

VOTE : Nb de voix Pour : 15 Nb de voix contre : 0 Nb d'Abstention : 0

FIXATION LOYER STE MOBY TRADE

Suite à un entretien avec Madame le Maire avec la Société MOBY TRADE,
La Société MOBY TRADE a demandé la possibilité de louer un local communal situé sur la zone des Castagnets. Si les conseillers municipaux acceptent la location, il convient de fixer le montant du loyer.

Madame le Maire propose le loyer suivant :

LOYER : 130,00 € + 20 (électricité – eau – OM)
Durée de la location : 1 janvier au 31 décembre 2021.
Possibilité de renouveler le contrat de location.

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE CE QUI SUIT :
monsieur Gaspard ne prend pas part au vote

VOTE : Nb de voix Pour : 14 Nb de voix contre : Nb d'Abstention :

La séance est levée à 20h35

SIGNATURES

CONSEILLERS MUNICIPAUX



Patricia GARNERO
Madame le Maire

Handwritten signatures of the municipal council members and the Mayor, Patricia Garnero. The signatures are written in black ink and are somewhat stylized and overlapping.